

Exclusif

Publié le 30 janvier 2017 à 05h00 | Mis à jour le 30 janvier 2017 à 10h00

# De 56 à 4 syndicats pour les employés du CIUSSS de l'Estrie-CHUS



Denis Beaudin, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie  
Spectre Média, Jessica Garneau



## Marie-Christine Bouchard

La Tribune

(Sherbrooke) Le portrait syndical dans le monde de la santé s'apprête à changer. Les 17 000 travailleurs syndiqués du grand CIUSSS de l'Estrie-CHUS renonceront bientôt à leurs 56 syndicats actuels pour en former seulement quatre à la fin du processus de maraudage en cours. Les employés commencent à voter lundi pour choisir leur prochaine accréditation syndicale. Le vote s'échelonne jusqu'au 24 février, puis c'est vers la mi-mars que le Tribunal du travail du Québec annoncera officiellement quels syndicats représenteront les employés de la santé.

Les employés du CIUSSS de l'Estrie-CHUS seront dorénavant divisés en quatre syndicats. Les quatre zones ont été définies par catégories d'emplois (voir tableau).

Depuis la fusion des établissements en avril 2015, il y avait 56 syndicats répartis dans tous les établissements du territoire. Par exemple, l'ancien CSSS-IUGS comptait à lui seul quatre syndicats.

Plongés en pleine campagne de maraudage d'une ampleur rarement vue, cinq grands syndicats luttent pour obtenir une ou plusieurs des quatre accréditations, soit la CSN, la FIQ, le SCFP (FTQ), l'APTS et la CSD (voir tableau).

Il suffit de se rendre à la cafétéria de l'hôpital Fleurimont par exemple pour voir que les syndicats s'y sont postés dans une dernière tentative de séduire les membres qui auront à donner leur voix sous peu.

« Le maraudage d'unités syndicales de 4000 à 5000 employés, ce n'est pas banal », lance en riant Denis Beaudin, président du conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

Les syndicats couvriront donc plusieurs établissements sur le grand territoire du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, qui va de Lac-Mégantic à Granby en passant par Sherbrooke et Coaticook.

La mobilité du personnel d'un établissement à un autre risque d'être un enjeu majeur pour la direction du CIUSSS de l'Estrie-CHUS quand viendra le temps de négocier avec ses partenaires syndicaux.

Une fois que les nouveaux syndicats seront en place, les conventions collectives nationales resteront en vigueur. Cependant, les négociations locales seront à refaire, ce qui représentera certainement un très gros défi pour les syndicats. Les négociations locales sont celles qui comprennent les enjeux de proximité, comme les horaires de travail et les dispositions pour la prise de vacances par exemple.

Il faudra donc prendre 56 conventions collectives en vigueur et les réécrire en quatre grosses conventions collectives...

« Les conventions collectives locales sont différentes d'un établissement à l'autre. Il faudra être très combatif pour réussir à aller négocier selon les meilleures conditions de travail en vigueur », ajoute Denis Beaudin.

Rappelons que les trois présidents des principales centrales syndicales du secteur public ont dénoncé, fin novembre, la fusion forcée des accréditations syndicales dans la santé et les services sociaux ainsi que les tensions inutiles que cela cause entre leurs syndicats.

« Jamais le mouvement syndical québécois n'a souhaité une si grande entreprise de maraudage. Personne n'en sortira gagnant. Nous avons besoin d'une FTQ forte, d'une CSN forte et d'une CSQ forte », avait affirmé le président de la FTQ, Daniel Boyer.

[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)